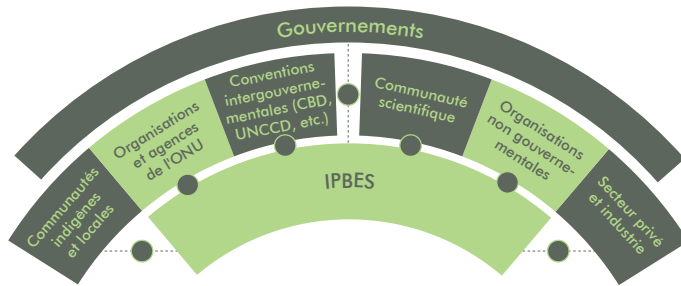


Vous

Comment participer ?

L'IPBES compte actuellement 127 États membres. Un grand nombre d'ONG, d'organisations, de conventions et de groupements de la société civile participent également au processus formel de l'IPBES en tant qu'observateurs, ainsi que plusieurs milliers de personnes à titre individuel, provenant d'universités ou autre établissement de recherche, de communautés locales ou du secteur privé.



Il existe différentes manières de participer aux travaux de l'IPBES :

- Contribuer aux évaluations en cours en tant qu'expert, auteur, rédacteur en chef ou réviseur ;
- Appuyer les activités de renforcement des capacités et de connaissances en apportant des compétences, des données ou d'autres ressources ;
- Servir de partenaire régional et sous-régional pour la communication et la sensibilisation ;
- Coordonner un réseau d'acteurs de la société civile au sein de l'IPBES ;
- Participer au programme de bourses pour jeunes chercheurs de l'IPBES.

La première étape consiste à **s'inscrire en tant que partie prenante de l'IPBES**. Cette étape permet de recevoir des informations régulières sur le travail de l'IPBES notamment sur les manières de participer. Pour vous inscrire, allez sur

www.ipbes.net/bénéficiaires

ou scannez ce code QR :



Photos © Pixabay & Unsplash & Freepik



Plate-forme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques

www.ipbes.net

Email : secretariat@ipbes.net

Tel : +49 228 815 0570

10e étage,
Platz der Vereinten Nationen 1,
D-53113 Bonn, Germany

Suivez l'IPBES :

Twitter: @IPBES | Instagram: ipbes_

[youtube.com/ipbeschanel](https://www.youtube.com/ipbeschanel) | facebook.com/IPBES

linkedin.com/company/ipbes

IPBES est financé grâce aux contributions généreuses de ses États membres.

Imprimé sur du papier FSC





Qu'est-ce que l'IPBES ?

La Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organe intergouvernemental indépendant créé par les États membres en 2012. Il fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et leurs bénéfices pour les individus, ainsi que les outils et les méthodes pour protéger et utiliser de manière durable ces ressources naturelles vitales.

Notre mission est de renforcer, grâce à la science, les connaissances qui serviront de fondement à la formulation de meilleures politiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être à long terme des populations et le développement durable. Dans une certaine mesure, l'IPBES accomplit pour la biodiversité ce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) accomplit pour le changement climatique.



Pourquoi l'IPBES est-il important ?

La biodiversité et les bienfaits de la nature pour les populations influent sur presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels à l'atteinte des nouveaux Objectifs de Développement Durable. Ils aident à produire de la nourriture, de l'eau propre, à réguler le climat et même à maîtriser les maladies. Pourtant, ces ressources s'épuisent et se dégradent, bien plus rapidement qu'à tout autre moment de l'histoire de l'humanité. L'IPBES est unique : il mobilise les connaissances spécialisées de toutes les disciplines scientifiques et des communautés de savoir, fournissant ainsi des données pertinentes pour les politiques publiques et accélérant ainsi leur mise en œuvre aussi bien au niveau du gouvernement que du secteur privé et de la société civile.

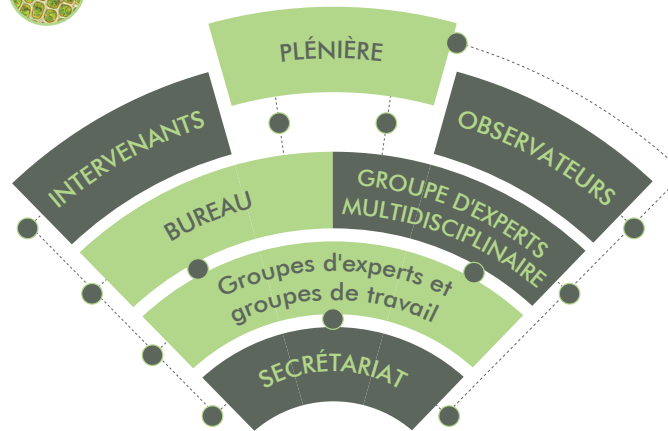


Que fait l'IPBES ?

Les axes de travail de l'IPBES peuvent être regroupés en quatre domaines complémentaires :

- **Évaluations** : sur des thématiques spécifiques (ex. «Pollinisateurs, Pollinisation et Production alimentaire») ou des questions méthodologiques (ex. «Scénarios et modélisation») ; et à l'échelle régionale et mondiale (ex. «Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques»).
- **Appui aux politiques** : identifier les outils et méthodologies pertinents pour les politiques, faciliter leur utilisation et renforcer leur développement ultérieur.
- **Renforcement des capacités et des connaissances** : identifier et répondre aux besoins prioritaires en matière de capacités, de connaissances et de données des États membres de l'IPBES, experts et intervenants.
- **Communications et sensibilisation** : assurer la portée et l'impact les plus étendus du travail de l'IPBES.

Comment l'IPBES est-il structuré ?



Plénière : L'organe directeur de l'IPBES est composé des représentants des États membres de l'IPBES et se réunit généralement une fois par an.

Observateurs : Tout Etat n'étant pas encore membre de l'IPBES ; la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions relatives à la biodiversité ; les Organismes des Nations Unies concernés ; ainsi que de nombreux autres organismes compétents.

Bureau : Composé du président de l'IPBES, Sir Robert Watson, de quatre vice-présidents et de cinq agents supplémentaires qui supervisent les fonctions administratives de l'IPBES.

Groupe d'experts multidisciplinaire : Cinq experts originaires de chacune des cinq régions des Nations Unies, supervisant toutes les fonctions scientifiques et techniques de l'IPBES.

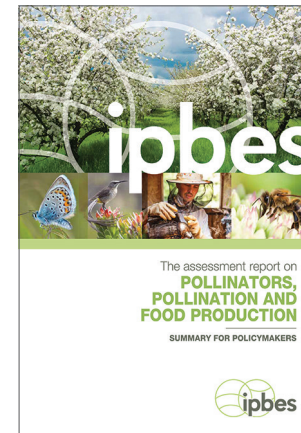
Intervenants : Tous les contributeurs et utilisateurs finaux des produits de l'IPBES.

Groupes d'experts et groupes de travail : Sélection de scientifiques et de détenteurs de savoir réalisant les évaluations de l'IPBES et d'autres livrables.

Secrétariat (comprenant les unités d'appui technique) : assure un fonctionnement efficace de l'IPBES en soutenant la plénière, le bureau et le groupe d'experts multidisciplinaire, ainsi que le travail et les fonctions administratives de la plate-forme. Dirigé par la secrétaire exécutive de l'IPBES, Mme Anne Larigauderie. Le siège du secrétariat est accueilli par le gouvernement fédéral allemand et situé à Bonn.



Quelles sont les réalisations de l'IPBES ?



La première évaluation thématique de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire a été achevée en 2016, fruit de deux années de travail intensif mené par 77 experts du monde entier. L'évaluation cite environ 3 000 articles scientifiques et inclut des informations sur les pratiques basées sur les connaissances locales et autochtones de plus de 60 sites à travers le monde. Son résumé pour les décideurs politiques a été approuvé mot à mot par la plénière de l'IPBES.

Quelques résultats & messages clés

- Jusqu'à 577 milliards de dollars de production alimentaire mondiale annuelle repose sur les contributions directes des pollinisateurs.
- La production agricole dépendante de la pollinisation animale a augmenté de 300 % au cours des 50 dernières années, mais les cultures dépendantes des pollinisateurs montrent une croissance et une stabilité du rendement plus faibles comparées aux cultures qui ne dépendent pas des pollinisateurs.
- Près de 90 % de toutes les plantes à fleurs sauvages dépendent dans une certaine mesure de la pollinisation animale.
- 16 % des pollinisateurs vertébrés et 30 % des espèces insulaires sont menacés d'extinction à l'échelle mondiale.
- Les pesticides, y compris les insecticides néonicotinoïdes, menacent les pollinisateurs dans le monde entier, même si les effets à long terme sont encore inconnus.
- Diverses mesures peuvent être prises pour protéger les pollinisateurs, comme par exemple la promotion d'une plus grande diversité d'habitats ou d'une agriculture durable ; un appui aux pratiques traditionnelles telles que celles promouvant l'hétérogénéité de l'habitat et la rotation des cultures ; l'éducation et l'échange de connaissances ; la diminution de l'exposition des pollinisateurs aux pesticides, et l'amélioration de l'élevage des abeilles.
- Pour plus d'information, consultez le résumé à l'intention des décideurs :

<http://www.ipbes.net>

Une science novatrice au service de meilleures politiques.